

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes

Marché public de prestations de services

**Marché de prestation de service : Diagnostic Hygiène - Prélèvement
et analyse microbiologie alimentaire**

Règlement de consultation

N° DE MARCHE : 2018-003

Maître d'ouvrage : SIVU des rives de l'Elorn
58, rue Saint Thudon
29490 GUIPAVAS

Procédure de passation : procédure adaptée



Sommaire

1	Objet de la consultation.....	3
2	Date de remise des propositions.....	3
3	Contacts et renseignements :	4

PREAMBULE

Le SIVU des Rives de l'Élorn regroupe plusieurs établissements :

- **Une cuisine centrale, 9 avenue Georges Pompidou, à Guipavas**
- **3 EHPAD :**
 - **La Résidence Georges Brassens, 9 avenue Georges Pompidou, à Guipavas**
 - **La Résidence Jacques Brel, 58 rue de Saint-Thudon, à Guipavas**
 - **La Résidence Kerlaouena, 34, rue Camille Vallaux, 29 480 Le Relecq-Kerhuon**
- **1 résidence Autonomie, 34, rue Camille Vallaux, 29 480 Le Relecq-Kerhuon**
- **1 accueil de jour, 9 avenue Georges Pompidou, à Guipavas**

Environ 189 000 repas sont produits et livrés par la cuisine centrale sur chacun des sites :

- **Le site de Georges Brassens au 9 avenue Georges Pompidou, à Guipavas regroupant l'EHPAD et un accueil de jour**
- **Le site de Jacques Brel au 58 rue de Saint-Thudon, à Guipavas**
- **Le site de Kerlaouena 34, rue Camille Vallaux, 29 480 Le Relecq-Kerhuon regroupant l'EHPAD et la Résidence Autonomie**

Ils sont ensuite distribués aux résidents de chaque sites :

- **La Résidence Georges Brassens : 80 résidents**
- **La Résidence Jacques Brel : 72 résidents**
- **La Résidence Kerlaouena : 58 résidents**
- **La résidence Autonomie : 43 résidents**
- **L'accueil de jour : 8 résidents**

1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les prestations définies au cahier des charges, annexé au présent règlement de consultation.

2 Date de remise des propositions

Ce dossier de consultation étant publié avant le 14/09/2018, la date de remise des propositions est fixée le **12/10/2018 à 17h00**.

Le candidat remettra les pièces suivantes :

- **Le cahier des charges daté et signé**
- **Le descriptif des prélèvements et analyses réalisées**
- **Le bordereau de prix unitaires**
- **Une présentation du candidat ou tout document permettant à la collectivité de juger la valeur technique de l'offre**

1°) par envoi dématérialisé

La proposition doit être transmise aux adresses mail suivantes :

direction@sivu-elorn.fr



avec la mention en objet :

« Marché de prestation : diagnostic hygiène et prélèvement et analyse microbiologie alimentaire »

2°) Dans le cadre d'un envoi papier

L'enveloppe portera l'adresse suivante :

SIVU DES RIVES DE L'ELORN

58 RUE SAINT THUDON

29490 GUIPAVAS

avec les mentions :

« Marché de prestation : diagnostic hygiène et prélèvement et analyse microbiologie alimentaire »

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Elle pourra être remise contre récépissé au :

SIVU DES RIVES DE L'ELORN

58 RUE SAINT THUDON

29490 GUIPAVAS

Le choix du laboratoire d'analyse sera effectué au plus tard le 31/10/2018.

3 Contacts et renseignements :

Olivier DELANNEE : Directeur Général

02.98.84.69.37

direction@sivu-elorn.fr

4 Critères de jugement des offres

Critère technique (30 points) :

Les éléments suivants seront examinés :

- Le respect du cahier des charges : 20 points
- La valeur technique de l'offre : 10 points



Critère prix (70 points) :

Le SIVU des Rives de l'Elorn appréciera le montant **global** à partir des conditions financières proposées par le candidat sur le bordereau de prix unitaire, selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{tarif moins disant} / \text{tarif candidat}}{\text{tarif candidat}} \times 70$$

l'ensemble de la note obtenue sera ramené sur 20 points.

Le candidat se rapprochant le plus du total de 20 points sur la base des critères mentionnés est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.